



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 27 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 21 juillet conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaiet présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMLADI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Avaiet donné pouvoit de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	M. ARESU
Mme OTTAVY-SARROLA	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. HABANI
Mme CORTICCHIATO	à	Mme GUERRINI
M. FILONI	à	Mme SANNA
M. FERRARA	à	M. PAOLINI
Mme FELICIAGGI	à	M. SBRAGGIA
Mme VILLANOVA	à	Mme ZUCCARELLI
Mme MASSEI	à	Mme FALCHI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI

Etaiet absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 27 juillet 2015

Délibération N°2015/ 269

VRD2 (barreau est) - Opération PRU 08.30. Volet relatif au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI). Plan de financement.

Monsieur le Maire exprime à l'assemblée :

La Ville vient de contractualiser avec l'ANRU l'avenant de sortie de la convention PRU.

Cette convention, au regard de l'état d'avancement du programme ANRU, est très contraignante pour la ville d'un point de vu technico-administratif, financier et budgétaire.

L'année 2015 constitue l'ultime exercice budgétaire d'engagement de toutes les opérations conventionnées au titre du PRU.

Cet engagement au titre de l'Anru nécessite au préalable une délibération du conseil municipal de la ville d'Ajaccio autorisant le Maire a solliciter les subventions conformément aux maquettes financières actées dans le cadre du PRU. Sur les 35 opérations de la convention, 20 opérations restaient à engager au début du mois de juillet 2015, le Conseil Municipal a délibéré pour 7 d'entre elles le 06 juillet 2015, il est demandé ce 27 juillet 2015 au conseil municipal de délibérer pour 10 d'entre elles dont la présente.

Il reste donc 3 opérations pour lesquelles le conseil municipal devra délibérer d'ici la fin de l'année 2015 pour respecter un des engagements de la convention ANRU d'un point de vu des délais.

L'opération 08.30 concernant le VRD2 a pour objectif la création d'un barreau de liaison entre le carrefour 3 (Opération PRU 08.33) et le VRD 4 (Opération PRU 08.32) reliant ainsi l'avenue Maréchal Juin. L'aménagement de cet espace public permettra de connecter de manière plus effective l'école Salines 6 à la rue Giacobbi.

Les travaux programmés concerneront la voirie ainsi que les réseaux (VRD), l'éclairage public, le mobilier urbain et le traitement paysager afin d'améliorer le visage du quartier des Salines et assurer la sécurité des habitants.Plus précisément, concernant le volet hydraulique, le projet vise la mise à niveau du pluvial afin de permettre la gestion des épisodes courants sur ce tronçon issu du bassin de Finosello (Opération PRU 08.25).

Cette opération est inscrite dans la maquette financière de la convention PAPI qui lie la Ville à l'ensemble de ses partenaires.

Le coût global de l'opération 08.30 s'élève aujourd'hui à 572 903 € HT avec le plan de financement ci-joint :

Coût Global de l'opération HT	Coût PRU Aménagement urbain	Coût PAPI Hydraulique	PRU			PAPI				PART VILLE HTVA Résid
			PEI	ANRU	PRU Total Subventions	FEDER	PAPI	CTC	PAPI Total Subventions	
572 903 €	548 977 €	23 926 €	274 489 €	217 455 €	491 944 €	7 178 €	8 374 €	3 589 €	19 141 €	61 819 €

Le plan de financement relatif au volet PAPI s'élève à 23 926 € HT et s'établit de la façon suivante :

Plan de Financement	23 926 €	100 %
PAPI	8 374 €	35 %
CTC	3 589 €	15 %
FEDER	7 178 €	30 %
Ville	4 785 €	20 %

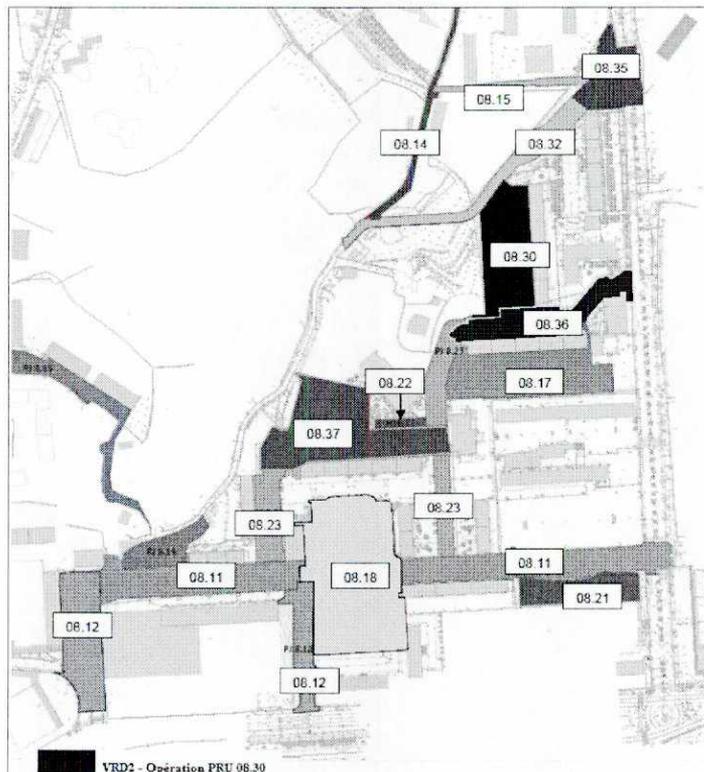
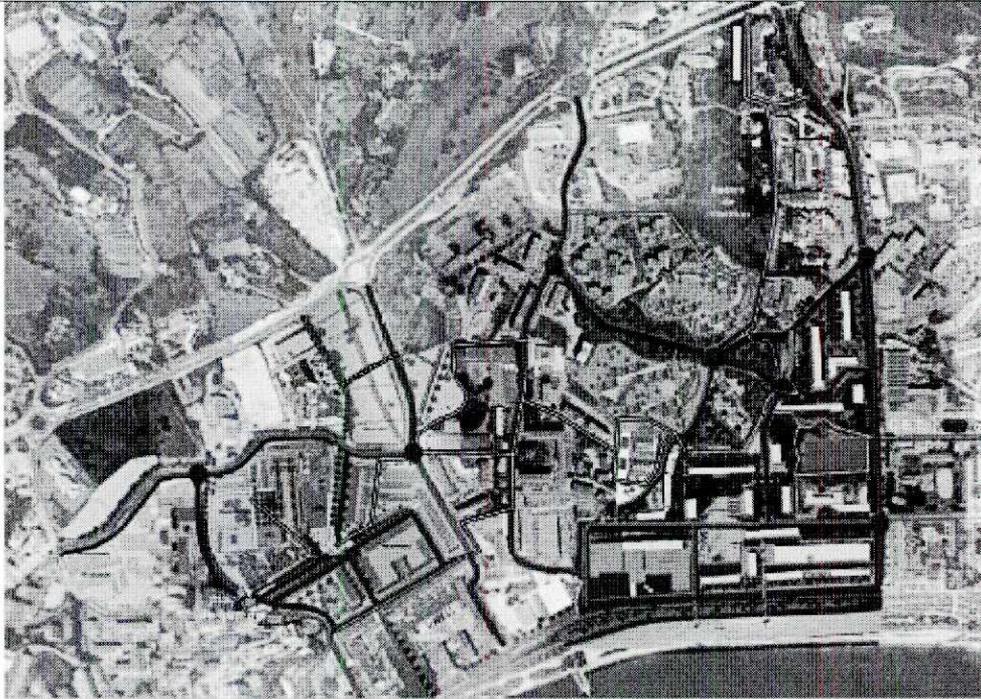
IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE

D'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions relatives au PAPI auprès des différents cofinanceurs.

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

Plan de l'opération VRD2 – Opération PRU 08.30 Quartier des Salines



LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Mme Nicole Ottavy, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 juillet 2015 ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget annexe de l'ANRU, sous forme d'autorisation de programme, en dépenses au chapitre 23 et en recettes au chapitre 13 ;

AUTORISE Monsieur le Député-maire
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à solliciter les subventions relatives auprès des différents cofinanceurs, comme précisé ci après :

Plan de Financement	23 926 €	100 %
PAPI	8 374 €	35 %
CTC	3 589 €	15 %
FEDER	7 178 €	30 %
Ville	4 785 €	20 %

Le plan de financement relatif au volet PAPI s'élève à 23 926 € HT

- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150727-2015_269-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2015

Publication : 05/08/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

